

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5234**

objet : <b>Hôtel de Communauté - Fourniture et pose d'une signalétique externe et interne pour les services - Autorisation de signer le marché</b>
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4847 en date du 11 décembre 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de fourniture et pose d'une signalétique externe et interne pour les services de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53, 77 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 avril 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Medicis pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans, d'un montant global de 150 000 € HT minimum et 350 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la pose d'une signalétique interne et externe pour les services de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Medicis, pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC.

**2° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 - comptes 0 623 810, 1 623 810 et 2 683 810.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,